

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Mme Stéphanie BORIE

Réf : SB/SF n° 2015.115

Marmande le 5 mai 2015

## Procès-verbal du conseil municipal du Samedi 11 avril 2015

### Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 3 avril 2015 s'est réuni le samedi 11 avril 2015 à 9 heures 30, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, MANIER Bernard, CALZAVARA Martine, DUTHEIL Didier, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, CARBONNET Serge, COUZINEAU Patrick, MAURIN Patrick, CARRERE-GALDIN Nicole, VERDIER Alain, BALLEREAU Marie-Catherine, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, SPECOGNA Marilyn, MAHIEU Anne, BORDERIE Sophie, CERUTI Michel, GAY Laurent, Conseillers Municipaux –

Absents ou excusés : ANGELY Lydie, BRETAGNE Karine, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, VALAY Laurence, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, CILLIERES Charles,

Pouvoirs : de Karine BRETAGNE à Serge CARBONNET - de Jacqueline CORREGES à Marie-Catherine BALLEREAU - de Michel HOSPITAL à Jean-Christophe DALLA SANTA - de Laurence VALAY à Sylvie DE LAMARLIERE - de Fatima FIGUES à Anne MAHIEU - de Joël HOCQUELET à Sophie BORDERIE - de Charles CILLIERES à Michel CERUTI

-----  
Patrick COUZINEAU est désigné secrétaire de séance.

M. le MAIRE présente ce Conseil « extraordinaire » à plusieurs titres :

- parce que c'est le premier retransmis en direct sur le site de la ville
- parce qu'il ne donnera pas lieu à des décisions mais se veut essentiellement informatif (quelques dossiers techniques seront présentés pour que les services puissent poursuivre leur travail dans les délais impartis)
- parce que les internautes sont invités à poser des questions selon une procédure qui est expliquée

Il dévoile et explique succinctement le nouveau site internet de la ville de Marmande, plus vivant, plus informatif, en félicite les auteurs et se dit un Maire « heureux ».

### Dossier n° 1 – Information sur le Projet de Mandature 2014-2020

M. le Maire poursuit en présentant l'ossature des 5 grandes ambitions de l'Action Municipale pour la mandature 2014-2020. Elles seront explicitées par les différents élus référents.

#### Ambition n° 1 : Répondre aux besoins et aux difficultés des marmandais

Il s'agit de rendre meilleure la situation socio-économique des marmandais et des entreprises dans la limite de nos compétences.

Il invite P. LABARDIN à présenter les actions économiques liées à cette ambition en lien avec Val de Garonne Agglomération. J. JACQUET détaille la situation financière de la ville avec pour objectif la poursuite de la baisse de la fiscalité pour les marmandais, la réduction des

dépenses de fonctionnement et le maintien de l'investissement. M. CALZAVARA décline le plan d'accompagnement et de protection à mettre en place. Concernant le volet Enfance et Jeunesse, B. CAMPS explique promouvoir la citoyenneté locale auprès des jeunes au travers de l'espace numérique et en les associant à l'action culturelle. P. LABARDIN précise qu'il faudra réformer l'administration municipale en s'appuyant sur les préconisations de l'audit organisationnel et J.P. MARCHAND en cite déjà une application au service des espaces verts avec la mise en place de la gestion différenciée sur le fleurissement de la ville et signale que cette nouvelle façon de faire en occasionnera pour cette année un retard.

#### Ambition n°2 : Apporter des services de proximité utiles aux marmandais

P. LABARDIN détaille le développement de l'e-administration, la mise en place d'une démarche qualité interne et d'une charte d'accueil de l'usager.

Pour l'Action Sociale M. CALZAVARA explique la nécessité de décloisonner le CCAS en développant des partenariats avec divers organismes.

S. DE LAMARLIERE appuie sur l'intérêt de susciter des événements festifs dans chacun des quartiers.

Pour le développement du sport, J.L. DUBOURG souhaite donner aux associations les moyens de répondre aux attentes de nos concitoyens. Quant aux travaux sur les bâtiments communaux, il annonce mettre en place un prévisionnel d'entretien.

Dans le cadre de l'Education, N GALDIN souhaite offrir une plus grande diversité des activités périscolaires en s'appuyant sur des animateurs formés et des associations.

Et pour répondre à la tranquillité des marmandais, B. MANIER explicite les missions de la Police Municipale et invoque la nouvelle importance du Conseil Local de Prévention de la Délinquance.

#### Ambition n° 3 : Redonner la parole aux marmandais

M. LE MAIRE réaffirme son engagement personnel depuis de nombreuses années sur ce sujet. Il s'agira pour chacun des projets ou ambitions d'adapter une méthodologie inamovible : Diagnostic, Proposition, Partage, Action, Evaluation.

Il rappelle qu'en un an les objectifs dans ce domaine ont été pour la plupart atteints, il cite le Pacte Citoyen, la démarche participative, la mise en service du nouveau site internet, la Commission Extra-Municipale. Ils se poursuivront avec le développement de l'e-administration au travers de forums participatifs ou de l'e-vote autour des projets ou des différentes décisions.

#### Ambition n° 4 : Renforcer l'attractivité de la Ville et du territoire

M. Le MAIRE explique qu'il s'agira de mettre en place tous les outils permettant aux entreprises de se développer et aux salariés de se construire des perspectives de carrière.

Divers projets doivent contribuer au renforcement de cette attractivité : Celui du Centre Ville-Cœur de Vie expliqué par P. LABARDIN, la volonté de faire de la Filhole un nouveau quartier (le 11<sup>ème</sup>) avec la mise en place d'une association en charge des nombreuses animations et la création d'une ferme urbaine pédagogique qui est explicitée par J.P. MARCHAND.

M. le MAIRE intervient pour lever un coin du voile sur la manifestation Marmand'Art pendant le festival Garorock et évoque la future restructuration des boulevards qui va être exposée dans la présentation du dossier Multimodal.

En matière d'Urbanisme, D. DUTHEIL évoque la nécessité du développement de l'axe de la Ville vers l'Est. M. le MAIRE complète en annonçant pour 2016, le doublement de la capacité de production de la société Lisi-Creuzet sur le site de Carpète ainsi que l'implantation d'un site de formation pour ces métiers techniques aux anciennes usines CESA.

P. LABARDIN annonce la volonté de redynamisation du commerce, P. COUZINEAU les politiques de Développement Durable, J.L. DUBOURG les aspects sportifs, S. DE LAMARLIERE l'animation avec la renaissance des Fêtes de Marmande et M. C. BALLEREAU la politique culturelle.

M. le MAIRE évoque les discussions avec l'association Arts et Traditions Populaires pour une mission d'identification du territoire et la candidature de Marmande pour l'accueil du CNIPAL en lien avec les grandes villes d'Aquitaine et l'Opéra de Bordeaux

#### Ambition n° 5 : Créer de nouveaux rapports entre la municipalité et les associations

J.L. DUBOURG précise que ce sont 400 associations qui sont aidées financièrement, structurellement ou matériellement. Les relations s'appuieront dorénavant sur des contrats d'aide au financement et sur des contrats d'objectifs. Les associations pourront aussi recevoir

une aide administrative et il s'agira de moins « tabler » sur le fonctionnement mais plus sur l'investissement.

L'exposé de ces 5 ambitions étant terminé, S. BORDERIE demande la parole pour exprimer son ressenti. L'impression, suite à l'annonce de ce programme est d'avoir habité précédemment dans un « no mans land » et pointe que de nombreuses actions avaient déjà été largement engagées lors des précédentes mandatures. Ce programme avec ses nouveautés lui paraît très ambitieux. Elle jugera sur pièces

M. le MAIRE rétorque qu'il n'a jamais dit que rien n'avait été fait auparavant mais confirme que ce programme s'il est ambitieux est réaliste car il a été préparé et affiné durant cette première année de mandature d'où l'annonce plus tardive que de coutume

M. CERUTI constate qu'il n'y a pas de changement dans l'utilisation des relations avec la presse au vu de l'article paru avant ce conseil ce à quoi M. le MAIRE lui répond que « quand on me sollicite, je réponds ». Il prétend qu'au terme de cette longue présentation « Trop d'informations tuent l'information » et pointe certaines contradictions entre les projets déclinés et la réalité des moyens mis en place et notamment le financement de ces projets avec l'annonce de la baisse des impôts.

M. le MAIRE lui rappelle que cette baisse était un engagement fort et que les économies réalisées dans le fonctionnement et le dégagement de près de 4 M € de fonds propres permettront d'y faire face.

A. MAHIEU se souvient que les nouveaux marmandais lorsqu'ils étaient accueillis, prétendaient avoir choisi Marmande parce qu'elle était une ville porteuse, sportive et culturelle avec une excellente qualité de vie. Force est de constater qu'à vous entendre, ils devaient se contenter de peu. M. le MAIRE lui répond ne pas avoir sûrement les mêmes informations que celles qu'elle possède car il note que dans les nouveaux marmandais il y a beaucoup de retraités et trop peu de cadres et d'actifs, c'est sur cette faiblesse que nous allons travailler pour redresser la barre.

#### **Dossier n° 4 – Présentation du projet immobilier sur l'immeuble DELDON : création d'un centre commercial.**

M. SERRA informe le Conseil Municipal que la SCI CORNIAC 64 s'est portée acquéreur de l'Immeuble DELDON et porte un projet de réaménagement de 4 à 5 commerces de proximité en rez de chaussée avec la création d'un parking de 45 places et la création de bureaux et de 3 habitations dans les étages. Il s'agit selon le promoteur de créer un lien fort avec le tissu urbain existant. Les travaux sont prévus fin de cette année, début 2016.

M. le MAIRE souligne l'intérêt de réhabilitation d'un site existant sans en dénaturer le cachet.

A. MAHIEU approuve l'excellent projet alors que S. BORDERIE s'interroge si cela ne va pas concurrencer le Centre Ville. M. le MAIRE au contraire affirme que cela sera complémentaire au projet CentreVille-Cœur de Vie.

Aux questions posées par M. CERUTI, VERDIER et DUBOURG sur la provenance des commerces, M. SERRA répond qu'à ce jour seul un commerce du Centre Ville ou de la périphérie se réinstallerait sur ce projet

Le Conseil Municipal,

Prend acte du projet de requalification de l'immeuble « DELDON » situé au carrefour de Lestang, porté par M. CORNIAC Laurent.

#### **Dossier n° 5 – Présentation du projet immobilier sur l'ilot des Nouvelles Galeries : création d'une résidence services.**

M. Jacques THIERY représentant l'immobilière de Val l'Enclos indique à l'assemblée la volonté de réaliser une construction neuve sur l'emplacement de l'ilot des Nouvelles galeries, d'une résidence services de 80 logements pour personnes âgées ayant des difficultés mais qui ne sont pas dépendantes.

Le programme s'organisera en deux corps de bâtiment. Une première partie faisant face au boulevard Fourcade et un deuxième corps de bâtiment faisant front à la rue Gilet entoureront un patio réservé aux résidents. Ce cœur d'ilot sera arboré et aménagé avec une pièce d'eau.

M. le MAIRE accueille favorablement ce projet important pour le commerce du Centre Ville et pour une meilleure image de Marmande par la disparition de cet immeuble fermé depuis trop longtemps.

Aux questions de R. CHRISTEN sur la restauration dans cette résidence et de S. BORDERIE sur le montant du loyer et si la résidence possèdera un parking, M. THIERY répond et confirme que la restauration sera réservée aux résidents et à leurs invités. Pour les loyers, il avance le chiffre de 11,50 € le m<sup>2</sup>, pour un petit appartement cela représentera un loyer de 400 à 500 € auquel il faudra ajouter les charges des services offerts si utilisés. Il indique qu'une personne avec un revenu de 1 000 € peut accéder à cette résidence. Quant au parking seulement 27 places sont prévues et seront réservés pour les résidents.

M. CERUTI trouve ce prix élevé pour une certaine catégorie de la population et estime que l'on aurait pu au moins réserver 5% de part de logements sociaux. De plus il insiste sur la nécessité de mettre du personnel formé pour l'accueil de cette catégorie de personnes.

M. le MAIRE conclut que ce projet va contribuer à changer l'équilibre du quartier et est une bonne nouvelle pour notre ville.

Le Conseil Municipal,

Prend acte du projet de Résidence Séniors sur l'îlot des Nouvelles Galeries, porté par M. THIERY Jacques et l'Immobilière de Val Enclos.

## **Dossier n° 2 – Présentation du diagnostic et des préconisations dans le cadre du projet culturel de mandature**

M. le MAIRE invite M. José DARROQUY, consultant en politique culturelle à présenter le diagnostic qu'il a réalisé. Ce dernier précise qu'il s'agit d'un rapport établi en novembre et décembre 2014 et non une étude car à la rencontre des acteurs sur le terrain, a manqué un temps d'enquête et des données statistiques pour vraiment étayer le constat.

Il explique aborder la programmation culturelle sous trois angles : la saison culturelle et en explique le contenu et ses publics, son coût et la politique tarifaire, sa communication et médiation, suivront les actions faites par les services municipaux (Archives, Musée Marzelles, Conservatoire, Médiathèque, Bij) et termine en présentant les principales associations soutenues par la Ville de Marmande (Cinéma Le Plaza, MR Power avec le Garorock, Le Festival Nuits Lyriques, Les Symphonistes d'Aquitaine, les Z'arts de Garonne, Compagnie Prométhée, Egrégore, Lux in Tenebris, ATP, Centre des Sureaux, Staccato, Lima Théâtre 47, O.T. Val de Garonne).

Il ressort de ce rapport portant sur les précédentes années, une offre variée, accessible mais peu lisible voire hétéroclite et incomplète car si la musique est mise en avant, c'est au détriment d'autres arts notamment les arts plastiques à promouvoir peut être sur un nouveau projet de musée des Beaux-arts car le Musée Marzelles tel qu'il fonctionne pose problème.

Pour conclure, M. DARROQUY pointe des tarifs trop cléments qui ne constituent pas forcément une vraie politique d'accès.

A. MAHIEU trouve le travail de M. DARROQUY bien fait tout en soulignant les points faibles. Pour elle, c'est la durée qui donne sa valeur à une politique culturelle ce qui a permis à cette ville de 20 000 habitants de se doter d'équipements et d'événements prestigieux.

Elle indique que si le projet des précédentes mandatures n'est pas lisible aux yeux des experts, il l'était aux yeux des marmandais. Sans le festival lyrique et son concours de voix international, parleriez-vous aujourd'hui de la venue du CNIPAL ? D'année en année, des choix cohérents ont été faits. Ces projets rayonnants ont été accompagnés de leur naissance à leur maturité. L'identité culturelle n'est pour elle plus à construire.

M. le MAIRE trouve ce rapport important mais souhaite qu'on ne regarde pas tout de manière négative. Il pointe pour sa part qu'il reste beaucoup à faire surtout en matière de politique culturelle envers la jeunesse et veut mettre en place une nouvelle manière d'aborder la culture notamment sur sa communication et sa diffusion mais également une commission extra municipale avec la mise en réseau des acteurs de la culture

S. BORDERIE trouve ce constat sévère et M. CERUTI demande que soit privilégiée l'égalité d'accès à la culture pour tous.

M. le MAIRE conclut en invoquant un challenge important à relever pour l'avenir.

## **Dossier n° 3 – Présentation du Projet de Pôle Multimodal**

M. le Maire donne la parole à M. Frédéric PARIZEAU en charge de ce dossier à VGA qui le présente à l'assemblée

Il précise que l'objectif de l'appel à projet est de favoriser l'émergence de projets de mobilité durable et multimodaux pour y développer : l'interconnexion, l'Accessibilité, les Transports en commun, les voies cyclables, etc ...

Il informe l'assemblée que le 18 décembre 2014, Val de Garonne Agglomération recevait l'avis favorable de l'Etat sur le projet présenté et que l'aide allouée serait de 1 670 000 €.

F. PARIZEAU explique qu'en raison des contraintes financières qui pèsent actuellement sur les collectivités, quelques orientations inscrites au dossier ont dû être réexaminées et présente les aménagements retenus : les parkings autour de la gare (parking Liberté où une passerelle est prévue pour accéder facilement à l'hôpital, parking de la gare pour les taxis, parking silo qui sera aérien), le parvis de la gare, le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS avec une rotation d'une navette toutes les 10 mn), les boulevards qui seront réhabilités.

Il en indique le calendrier prévisionnel (de 2016 à 2019) ainsi que les coûts prévisionnels des études et des travaux (10 805 000 €)

Plan de financement prévisionnel	Recettes prévisionnelles	%
ETAT	980 500 €	10 %
FEDER	1 800 000 €	17 %
Région	1 200 000 €	11 %
CD 47	2 180 000 €	20 %
SCNF	800 000 €	7,5 %
Marmande	1 000 000 €	9 %
VGA	2 844 500 €	25,5 %
<b>Total</b>	<b>10 805 000 €</b>	<b>100 %</b>

Pour M. le MAIRE, ce projet est nécessaire et doit s'articuler au projet Centre Ville-Cœur de Vie en y intégrant les boulevards. Il adresse des félicitations aux services de VGA pour le travail effectué et même aux initiatives prises sans attendre les instructions des élus ce qui a permis une présentation et une conclusion positive de ce dossier au Ministère des Transports

M. CERUTI précise que c'est l'administration qui doit être au service des élus et non le contraire et rappelle que ce projet avait été engagé dès 2013. Il s'interroge sur ce qui a été enlevé par rapport au projet initial et surtout émet le souhait que la population puisse participer à l'élaboration de sa concrétisation.

Quant à S. BORDERIE, elle se souvient que ce projet avait été décrié par l'opposition devenue majorité à l'heure actuelle et qu'aujourd'hui vous le portez et le soutenez après l'avoir revu à la baisse, elle se demande si cela ne remettra pas en cause son éligibilité ?

M. le MAIRE lui répond avoir souhaité redimensionner le projet pour une meilleure ventilation des financements et pour faire baisser la part communale

Le Conseil Municipal,

Prend acte du réexamen technique et financier de Projet de Pôle Multimodal.

12h50 – Départ de B. MANIER

Information sur le Plan Numérique Territorial

M. Le MAIRE invite M. Marc SAHRAOUI, chargé de mission du Numérique à VGA à présenter au Conseil Municipal le Plan Numérique Territorial qui s'appuie sur un diagnostic basé sur deux niveaux de fractures entre la métropole régionale et le bassin marmandais et les infrastructures. Il explique ensuite le plan de travail qui s'articule en 4 axes : faciliter l'accès aux services publics, encourager l'innovation en invitant les entreprises à s'impliquer, offrir des formations au numérique en favorisant l'insertion professionnelle et faciliter le dialogue entre les différents opérateurs et acteurs intervenant sur le territoire. Il indique que ce travail devrait durer jusqu'en 2019 et s'appuiera sur un Conseil Territorial du numérique.

M. le MAIRE précise que notre territoire sera pionnier en la matière et un des premiers à mettre en place France-Connect.

13h00 – Départ de M.F. BOUGUES (pouvoir à J.P. MARCHAND)

### **Dossier Social/Citoyenneté :**

**Dossier n° 6 – Contrat de Ville 2015 - 2020**

B. CAMPS rappelle l'objectif des contrats de Ville pilotés par l'Etat, VGA et la Ville de Marmande : mobiliser les financements et les concentrer sur les quartiers prioritaires. Pour Marmande ce sera le quartier Baylac-La Gravette. Le tout en vue de réduire les inégalités.

Avec M. FISCHER de VGA, elle présente les 5 grands enjeux identifiés et déclinés en fiches actions, le calendrier 2015 et les financements de l'Etat et de la Ville.

M. CERUTI propose la mise en place d'un éducateur de rue. Il souhaiterait avoir des réponses sur l'alimentation des budgets de rénovation des bâtiments notamment en terme d'isolation et pense que l'augmentation trop importante des tarifs de transports pour ce quartier est problématique.

M. le MAIRE lui rappelle une nouvelle fois que des abonnements existent et font baisser de manière substantielle ces tarifs. Il réaffirme que l'impôt ne doit pas financer le déficit des services. Concernant la rénovation des bâtiments, il invite le bailleur à assumer son rôle.

Votants : 31 - Abstention : 0 - Exprimés : 31 - Contre : 0 - Pour : 31 -  
Dossier adopté à l'unanimité

### **Dossier Education :**

#### **Dossier n° 7 – Carte Scolaire 2015 – Avis sur attribution d'emplois**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable à l'attribution de deux postes d'enseignant à :

- Un emploi à l'école élémentaire Jean Jaurès.
- et
- Un emploi à l'école élémentaire Edouard Herriot.

Votants : 31 - Abstention : 0 - Exprimés : 31 - Contre : 0 - Pour : 31 -  
Dossier adopté à l'unanimité

### **Dossier Culture :**

#### **Dossier n° 8 – Projet de sauvegarde des collections du musée**

Suite au rapport du diagnostic sanitaire de la réserve du musée, il convient de procéder à une campagne de nettoyage des collections et du local infestés par des moisissures.

L'ensemble des opérations, formation, matériel et travaux s'élève à 6 000€ TTC environ et pourrait être réalisé en six mois à partir de septembre 2015.

Ces dépenses peuvent faire l'objet de demande de subventions auprès du Ministère de la Culture (DRAC) au meilleur taux, et du Conseil Départemental, dans le cadre de l'aide à la restauration du patrimoine et de la sauvegarde des collections.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide de valider le projet de sauvegarde des collections du musée Marzelles.

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

Votants : 31 - Abstention : 0 - Exprimés : 31 - Contre : 0 - Pour : 31 -  
Dossier adopté à l'unanimité

### **Dossiers Marmande Tranquillité :**

#### **Dossier n° 9 – Redevance Fête des Fleurs et de la Fraise**

Il est proposé la création en section de fonctionnement, d'une redevance particulière pour l'occupation du domaine public lors de la fête annuelle des Fleurs et de la Fraise sur l'Esplanade de Maré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Propose que le tarif d'occupation au m<sup>2</sup> soit de 0,40€/m<sup>2</sup>  
que le tarif minimum pour l'installation des exposants est fixé à 10 €.  
que les recettes correspondantes seront imputés à l'article 7336 « redevance d'occupation du domaine public ».

Votants : 31 - Abstention : 0 - Exprimés : 31 - Contre : 0 - Pour : 31 -  
Dossier adopté à l'unanimité

## Dossier n°10 – Création Nouvelle Tarification du Parc de Stationnement

La loi 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation oblige les exploitants de parcs de stationnement à appliquer aux consommateurs au 1<sup>er</sup> juillet 2015 une tarification par paliers de 15 minutes. Il est précisé que cela n'entraîne aucune augmentation des tarifs de stationnement modifiant la décision n°2007-063 du 31 mai 2007.

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide** de créer une tarification par paliers de 15 minutes pour tous les stationnements d'une durée inférieure à 12 heures selon le tableau joint à la délibération.
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Votants : 31 - Abstention : 0 - Exprimés : 31 - Contre : 0 - Pour : 31 –  
Dossier adopté à l'unanimité

### Décisions

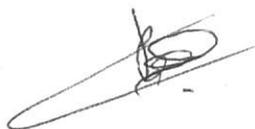
- ♦ Décision n° 2015.043 – 16.03.15 - Fourniture et pose de menuiseries aluminium - Marché n° 14.12 - Lot n°7 – Avenant n° 1
- ♦ Décision n° 2015.044 – 17.03.15 - Modification n°04 du Plan Local d'Urbanisme
- ♦ Décision n° 2015.045 – 18.03.15 - Marché n° 14.17 Mission d'élaboration du plan guide centre ville cœur de vie
- ♦ Décision n° 2015.046 – 19.03.15 - Service de télécommunication téléphonie fixe, mobile et services de données - Marché n°2015.01
- ♦ Décision n° 2015.047 – 19.03.15 - Convention de formation avec Sud Management (10 agents de différents services)
- ♦ Décision n° 2015.048 – 26.03.15 - Conférence musicale de Christian Vieussens
- ♦ Décision n° 2015.049 – 26.03.15 - Travaux de réhabilitation du Comoedia - Marché n° 14.07 Avenant n° 1 au lot 5
- ♦ Décision n° 2015.050 - 27.03.15 - Convention de formation avec le CNFPT
- ♦ Décision n° 2015.051 – 30.03.15 - Mise à disposition d'un local au profit du CNIPAL
- ♦ Décision n° 2015.052 – 30.03.15 - Contrat abonnement SVP

-----

M. le MAIRE avant de lever la séance, fait état des questions posées par les marmandais sur le site de la Ville. Elles ont trait aux rues de la Républiques et Léopold Faye, à la création d'un centre multiculturel, au développement de la fibre optique sur notre territoire ou comment arrêter de bâtir sur des terrains vierges alors que des immeubles sont vides. Des réponses orales rapides y sont apportées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 13 heures 30.

Le Secrétaire de séance,  
Patrick COUZINEAU



Le Maire de Marmande,  
Daniel BENQUET

